

La salle Lucien Rispal est un ERP 5^{ème} catégorie type L, dont les différentes configurations (debout et assises) découlent de l'application du règlement de sécurité contre l'incendie relatif aux établissements recevant du public.

1/ Conditions d'utilisation

Sécurité

L'utilisateur devra :

- 1/ Respecter les règles de sécurité incendie notamment : le respect de la jauge et des dégagements des issues de secours,
- 2/ Respecter des jauges :
 - A/ de **110** places assises avec installation des chaises solidarisées entre elles ainsi que les rangées (plan en annexe).
 - B/ de **295** personnes debout,
- 3/ Le contrôle de la jauge doit être effectué à l'aide d'une billetterie,
- 4/ Contrôler de la circulation dans le bâtiment.

Règlement et usages

L'utilisateur devra

- Souscrire aux assurances nécessaires afin d'assurer la couverture et l'encadrement des participants au projet selon les textes en vigueur ainsi que la circulation dans le bâtiment,
- Remplacer des pièces à l'identique en cas de dégradation, de perte ou de du matériel,
- Respecter et faire respecter l'interdiction de manger et boire dans la salle Lucien Rispal,
- Veiller au rangement et la sécurisation des instruments de percussion laissés sur place dont il conviendra de tenir éloigné le public.
- L'utilisateur se conformera aux contraintes de planning du Pôle culturel Evasion (notamment concernant le temps de montage, démontage), aux activités pédagogiques accueillies ainsi qu'aux impératifs légaux.

Matériel

La salle Lucien Rispal est équipée d'un vidéoprojecteur et de sièges à installer selon les configurations.

L'utilisateur devra effectuer la réservation du matériel nécessaire ainsi que les demandes d'interventions liées à la manutention auprès du service Vie Locale et Associative.

L'utilisateur est en charge de ces différentes installations qui doivent être calées en lien avec le planning d'occupation de la salle.

2/ Accès à la salle et coupure de l'alarme

- L'accès à la salle Lucien Rispal se fera par le CCVMA entrée côté parc Midsomer Norton.
- Trois clés vous seront remises : grille coté parc, porte entrée et salle Lucien Rispal (auditorium).
- En arrivant, vous devrez désarmer en premier l'école de musique (groupe 1) puis la salle Lucien Rispal (groupe 2).
- En partant, vous devrez armer en premier la salle Lucien Rispal (groupe 2) puis l'école de musique (groupe 1).

Textes tirés de la réglementation des ERP en France : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000822296>

Règlement de sécurité contre l'incendie relatif aux établissements recevant du public

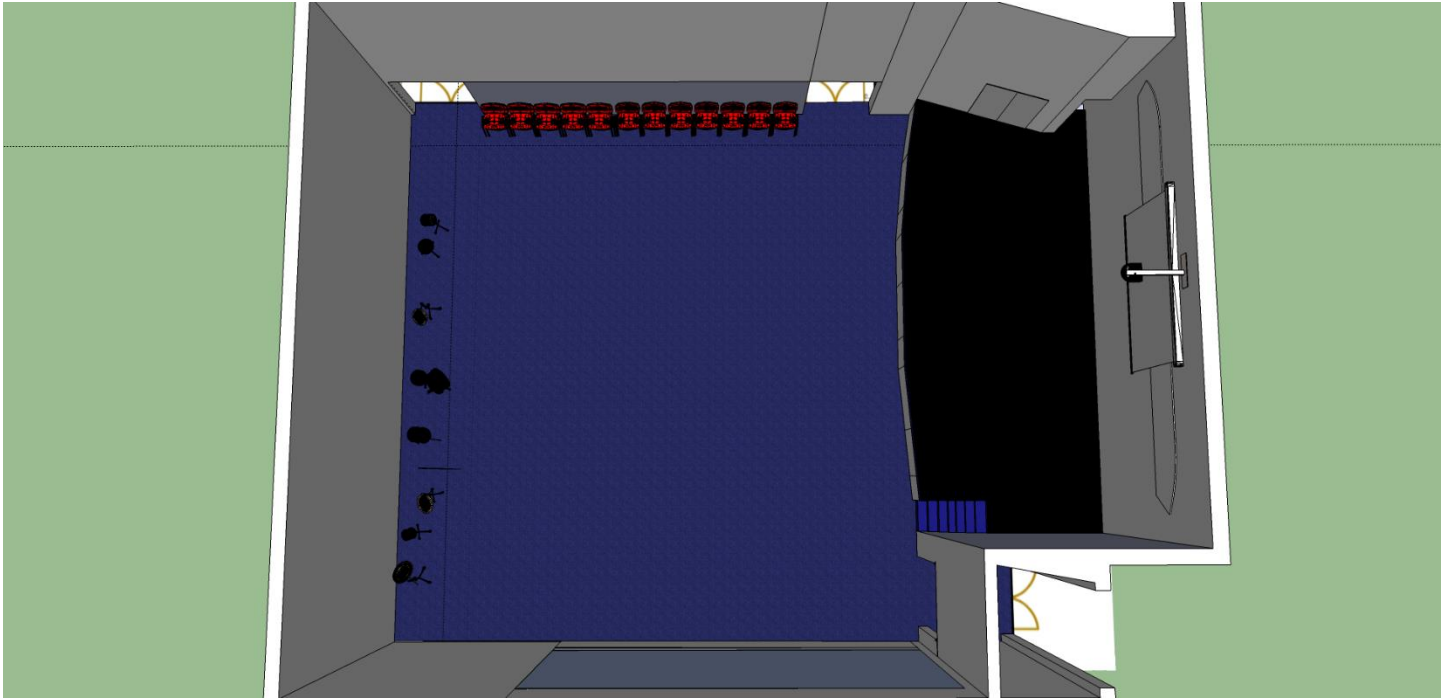
Livre premier : Dispositions applicables à tous les ERP

Chapitre I^{er} : Établissements du Type L

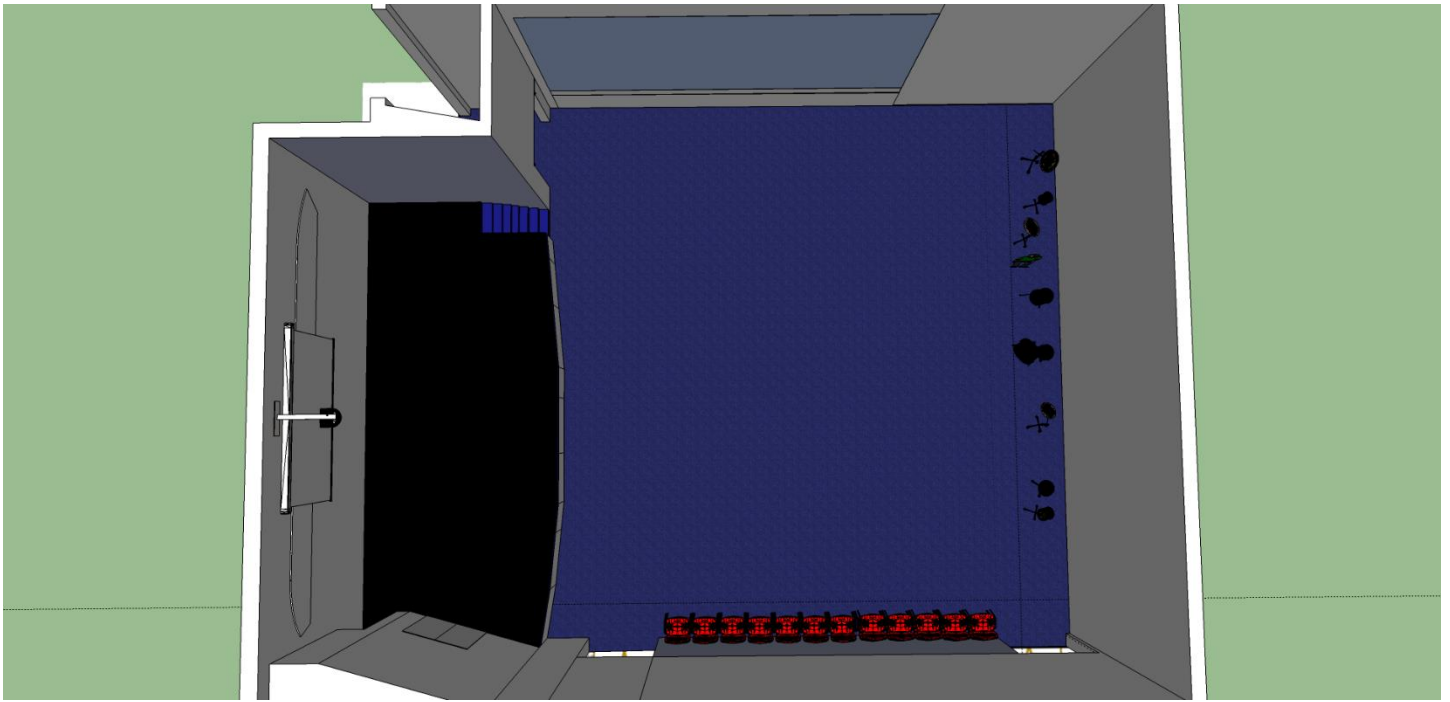
Arrêté du 5 février 2007

Selon le règlement de l'article [AM 18](#) :

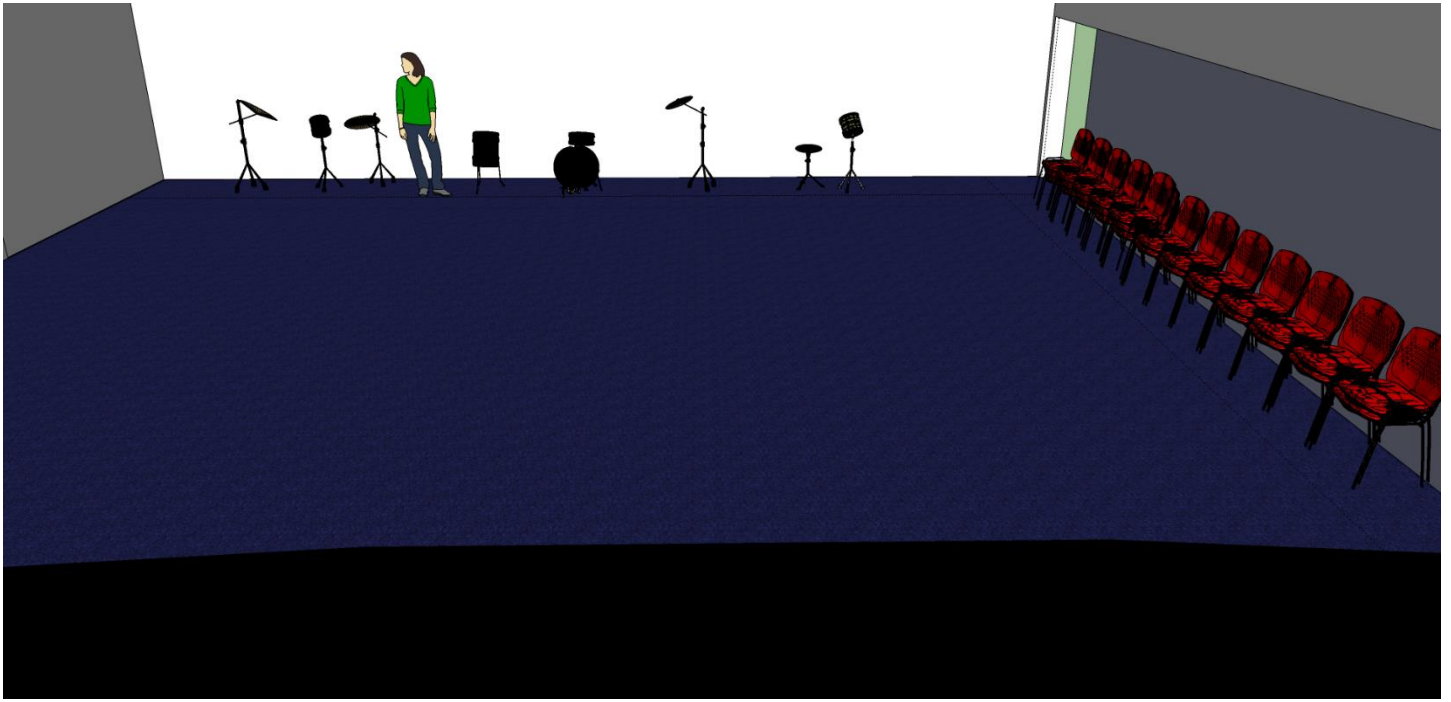
- Les sièges sont rendus solidaires par rangée, chaque rangée étant reliée de façon rigide aux rangées voisines de manière à former des blocs difficiles à renverser ou à déplacer.
- Chaque rangée doit comporter seize sièges au maximum entre deux circulations, ou huit entre une circulation et une paroi.
- L'espacement entre rangées doit permettre le passage libre, en position verticale, d'un « gabarit » de 0,35 m de front, de 1,20 m de hauteur environ et de 0,20 m comme autre dimension.



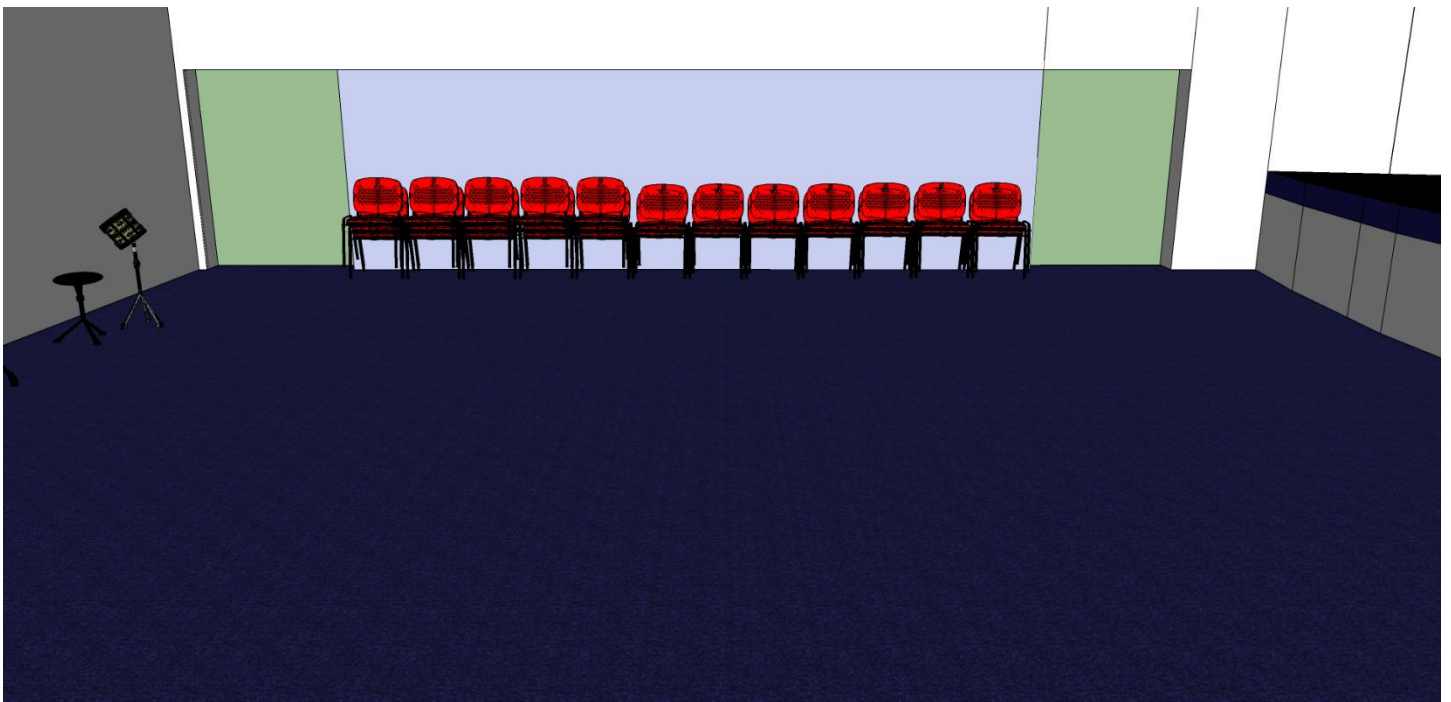
Salle vide vue dessus



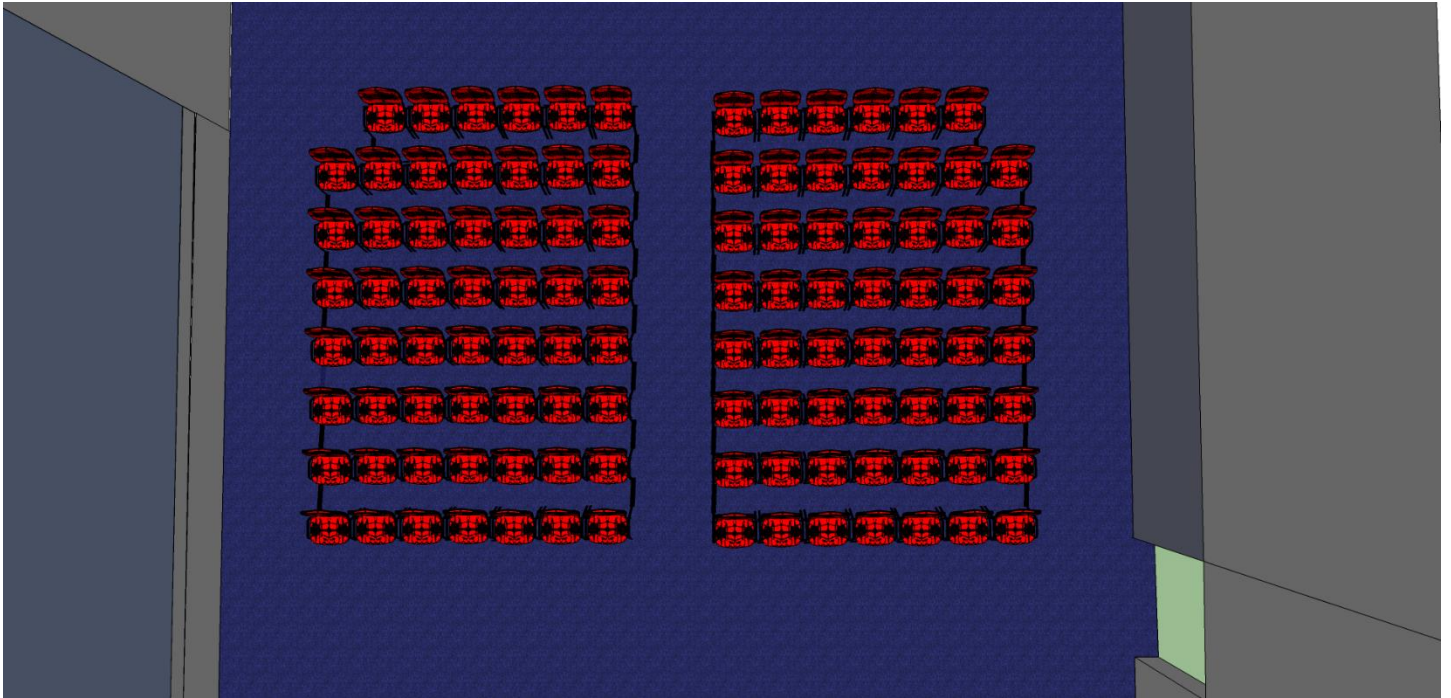
Salle vide vue dessus 2



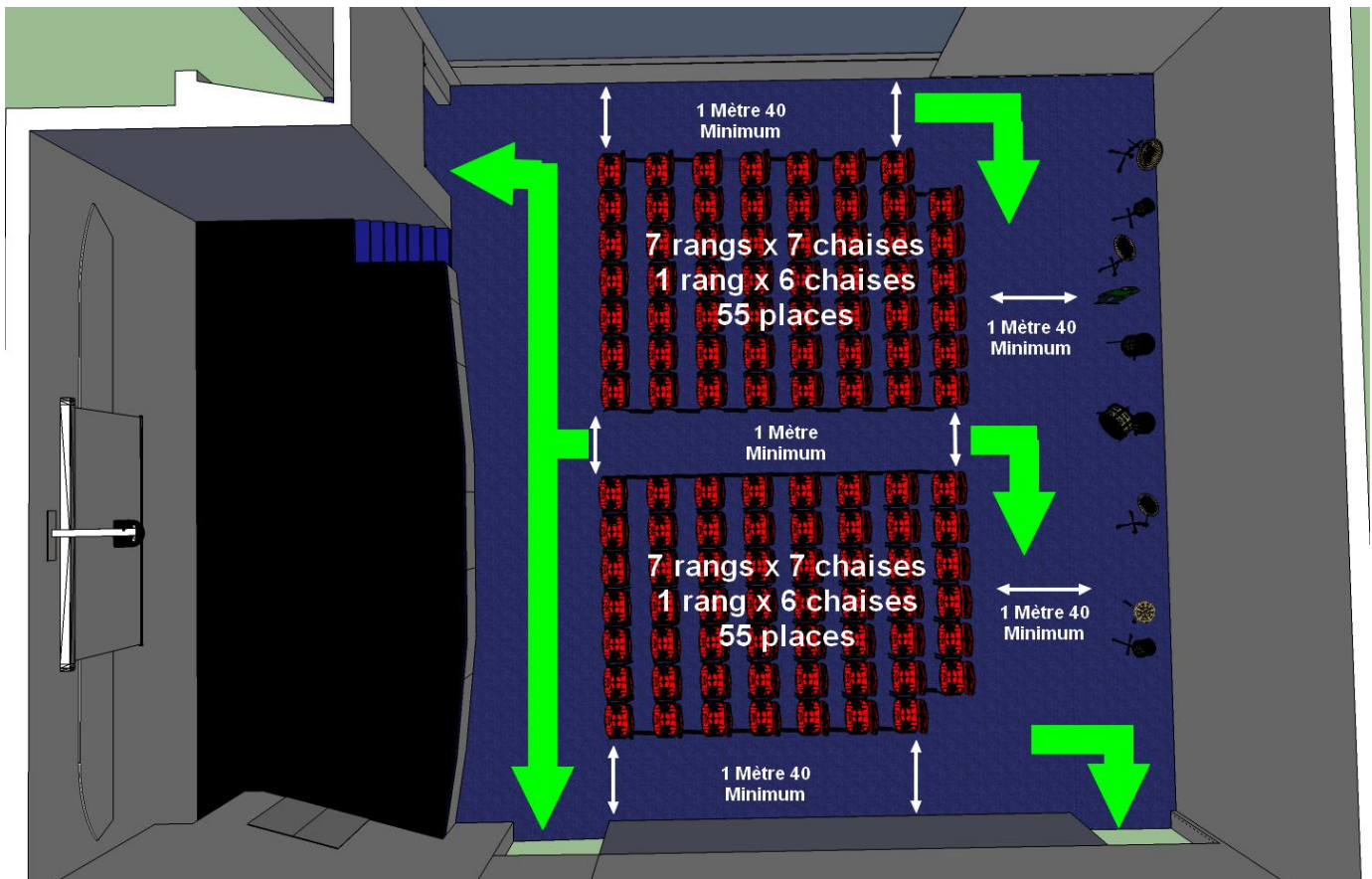
Salle vide vue scène



Salle vide vue sol



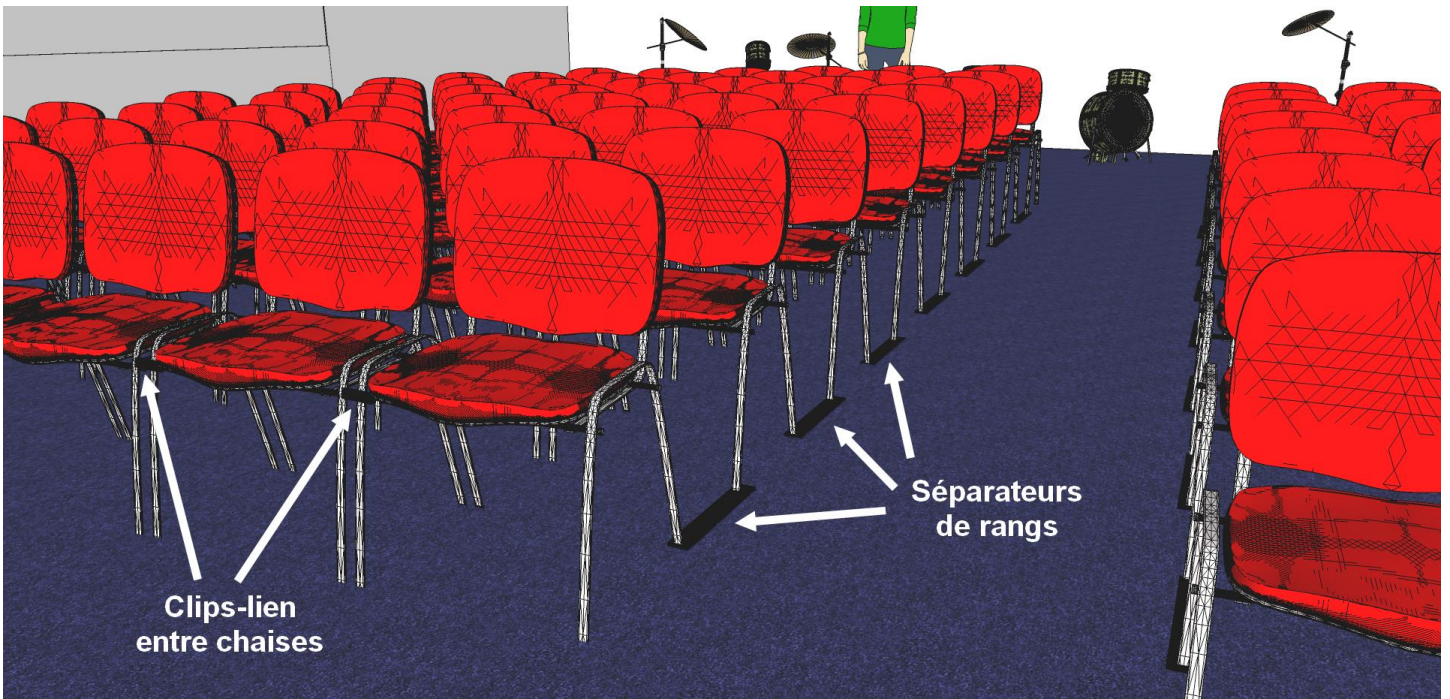
Vue du dessus



Vue du dessus bis avec légendes



Vue de la scène



Attache des chaises